



Réalisation de projets

Guide de survie sans Marie 😊

Il est difficile de résumer ma collaboration avec l'AQAIRS depuis 2010, mais l'objectif de ce guide est de vous orienter vers les bonnes ressources pour la réalisation de vos projets.

Il résume les réponses aux principales questions des gestionnaires d'arénas et de centres de curling.

Dans tous les cas, les autres membres réguliers, les membres affaires, les partenaires et ressources de l'AQAIRS sont toujours d'excellentes ressources pour vous aider.

Bonne lecture et au plaisir,

Marie 😊



Marie-Josée Roy

Mai 2019

TABLE DES MATIÈRES

PAR QUOI COMMENCER?	3
IDENTIFICATION DES BESOINS, DES RESSOURCES ET DES CONTRAINTES	3
NOUVELLE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION MAJEURE?	3
1 GLACE, 2 GLACES, CENTRE MULTIFONCTIONNEL?	4
PLANS ET DEVIS OU DEVIS DE PERFORMANCE?	4
Définitions (multiples et variables selon les sources)	4
Choix du mode de réalisation ou de contrat :	4
Défi :	4
Facteurs à considérer :	5
Modèles d'appel d'offres :	5
QUELS SONT LES FINANCEMENTS DISPONIBLES?	5
Remplacement du R22	5
Autres financements	5
PROCHAINES ÉTAPES après la lettre d'intention	6
PROCHAINES ÉTAPES après l'approbation finale	6
PROCHAINES ÉTAPES après la réalisation du projet	7
GUIDES ET RÉFÉRENCES DISPONIBLES.....	7
PRINCIPALES ÉTAPES POUR REMPLACER LE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ?	7
Importance de réaliser une étude de faisabilité	7
Étapes pour la réalisation de l'étude de faisabilité.....	8
MON PROJET A ÉTÉ RÉALISÉ, MAIS LES RÉSULTATS NE SONT PAS AU RENDEZ-VOUS??!?!?.....	8
ANNEXES.....	9
ANNEXE 1 : Quels choix s'offrent à vous pour le remplacement ou la conversion de votre système de réfrigération au R22 (fréon)?	10
ANNEXE 2 – Bilan et prochaines étapes.....	12
ANNEXE 3 : Références:	15

PAR QUOI COMMENCER ?

Avant de vous lancer dans un projet qui va impliquer des coûts importants et qui devra répondre à vos besoins pour plusieurs décennies, prenez le temps de vous informer et de réfléchir en équipe sur ce que vous voulez (pouvez) faire. Le meilleur projet est celui qui offre la meilleure performance globale (économique, environnementale, sociale, qualité), mais qui avant tout répond à vos besoins et à votre capacité de payer. Pour vous inspirer, voici une liste de questions non exhaustives.

IDENTIFICATION DES BESOINS, DES RESSOURCES ET DES CONTRAINTES

Prendre un temps avec les principales parties intéressées et bien définir les besoins, ressources et contraintes votre projet. Cette étape est cruciale avant d'aller chercher un expert qui va proposer des solutions.

- Rencontre avec les principaux intervenants touchés par le projet de rénovation : par exemples directeur général, maire, élus, conseil d'administration, directeur technique, coordonnateur des sports, groupes utilisateurs, etc.
- Avec l'information de base actuelle, réflexion en équipe afin d'apporter les réponses aux questions suivantes :
 - Quel est notre échéancier? Combien de temps nos équipements actuels peuvent-ils tenir? (exemple : est-ce que certains travaux importants doivent être réalisés prochainement? Dans combien de temps ?)
 - Quelle est notre capacité de payer ? (Il est important de bien informer l'expert qui va réaliser l'étude de faisabilité afin qu'il vous propose une solution qui répond à vos besoins incluant votre capacité de payer)
 - Quelles sont nos ressources à l'interne? Qui sera le chargé de projet? Qui fera partie du comité de pilotage ?
 - Quelles sont nos principales contraintes reliées à ce projet (gestion des risques) ? (Par exemple : si l'on regarde dans un rayon de 300 mètres (profil de vulnérabilité), est-ce qu'il y a des garderies, des écoles, un plan d'eau, des résidences ou des industries ?)
 - Est-ce qu'il y a déjà de l'information ou des études qui ont été faites par le passé pour notre aréna ?
 - Quelles sont nos attentes pour le projet? Quels points sont importants? Quels points sont facultatifs ? Par exemple : état de la dalle de béton, ventilation, déshumidification, toiture, enveloppe du bâtiment, etc.)
 - Avons-nous toute l'information en main pour bien orienter l'expert pour qu'il nous propose des solutions adaptées ?
 - Etc.

NOUVELLE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION MAJEURE ?

De nombreuses municipalités se posent cette question et la réponse n'est pas toujours évidente. Habituellement, une étude de désuétude (ancien aréna) ainsi qu'une étude de marché et de faisabilité sont réalisées. Par la suite, de nombreuses discussions seront nécessaires pour trouver une entente entre les différentes parties prenantes qui n'ont pas toujours les mêmes préoccupations (élus, citoyens, ligue de hockey, employés, municipalités environnantes, etc.). Plusieurs membres affaires de l'AQAIRS peuvent vous accompagner dans votre démarche : [membres affaires AQAIRS](#).

1 GLACE, 2 GLACES, CENTRE MULTIFONCTIONNEL ?

La réponse est similaire aux deux précédentes (dépend de vos besoins, ressources et contraintes). Cependant, la tendance semble être d'aller vers le multifonction peu importe le nombre de glaces pour créer un lieu de rassemblement plus général (ex. : salle communautaire, de spectacle, d'entraînement, etc.). Aussi, étant donné que nombreux parents désirent garder la forme tout en étant présent pour leurs enfants, des surfaces pour le jogging ou autres sont aussi des options qu'on voit de plus en plus et qui sont très appréciées par la clientèle.

PLANS ET DEVIS OU DEVIS DE PERFORMANCE ?

L'étude de faisabilité devrait permettre à l'équipe de faire un choix concernant le système de réfrigération, les mesures d'efficacité énergétique ainsi que d'avoir un ordre de grandeur des coûts ainsi que des financements disponibles.

La prochaine étape est de procéder à l'appel de proposition pour des plans et devis ou un devis de performance. C'est à cette étape que tous les détails du projet et les coûts détaillés seront présentés. Il est important de vérifier à cette étape les exigences particulières si vous désirez aller chercher du financement public.

La méthode traditionnelle est de faire réaliser des plans et devis, mais de plus en plus de gestionnaires vont vers un devis de performance (méthode alternative). Lequel choisir ? Voici les définitions ainsi que les principaux avantages et inconvénients de chacun.

Définitions (multiples et variables selon les sources)

- Devis normatifs (plans & devis) : Décrivent matériaux et méthodes de travail en vue de résultats souhaités sans pour autant préciser ces derniers. En quelque sorte une recette – ingrédients et combinaison ; méthode la plus courante
- Devis fonctionnels (performance) : Énoncent les résultats souhaités sans contrainte liée au processus. On tente de stimuler l'innovation technologique.

Choix du mode de réalisation ou de contrat :

- Chaque projet est unique et requiert une analyse quant au mode de réalisation idéal pour son exécution :
 - Plans et devis si mode traditionnel (Conception + Soumission + Construction)
 - Devis de performance si l'on va dans un mode conception – construction, clé en main

Défi :

Le maître d'ouvrage doit choisir le mode de réalisation de projet et le type de contrat le plus adapté à :

- Ses besoins
- Ses disponibilités
- Son expertise
- Son expérience
- Ses échéanciers
- Sa situation financière
- L'encadrement organisationnel ou politique

Facteurs à considérer :

- Communication et liens contractuels
- Budget / prix
- Échéancier
- Risques
- Qualité

Modèles d'appel d'offres :

- [Document d'appel d'offres – Rénovation mécanique et remplacement du système de réfrigération – Devis de performance](#)
- [Modèle d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réalisation d'infrastructures](#)

QUELS SONT LES FINANCEMENTS DISPONIBLES ?

Remplacement du R22

Un bref historique du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R22 : Arénas et centres de curling (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) qui nous aura fait vivre énormément d'émotions fortes depuis de nombreuses années est disponible à l'Annexe 2.

En date du 22 mai 2019, ce programme n'accepte plus de projet. Cependant, pour les prochaines années, il reste de nombreux projets en cours et à réaliser. Le montage financier est une étape très importante, mais réaliser le projet et optimiser les opérations afin de s'assurer d'atteindre les résultats visés le sont tout autant.

Autres financements

- Une nouvelle entente Canada – Québec pour les infrastructures (incluant récréatives) a été signée à l'été 2018 <http://www.infrastructure.qc.ca/prog/agreements-ententes/2018/2018-qc-fra.html>. Un nouveau programme d'infrastructure fédéral-provincial devrait donc être lancé d'ici fin 2019 ? (sous toute réserve) Toutefois, plusieurs étapes administratives et législatives sont encore à finaliser avant qu'un appel de projets puisse être lancé.
- Selon votre projet, le Programme Ecopformance (Transition énergétique Québec) peut aussi être applicable <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/clientele-affaires/ecoperformance/>
- Efficacité énergétique : selon le cas, vous pourriez être admissible aux programmes d'Hydro-Québec et/ou Énergir.
- Un outil très intéressant (pas un financement) de Ressources naturelles Canada est l'analyse comparative énergétique pour les patinoires et pistes de curling (cote Energy Star) <https://www.rncan.gc.ca/energie/efficacite/batiments/analyse-comparative/miseajour/19958>

PROCHAINES ÉTAPES après la lettre d'intention (Financement MEES remplacement R22) ?

Ceux qui ont fait une demande de financement au MEES : vous référez au [Guide du demandeur](#) pour plus d'informations détaillées

Il faut se rappeler que l'autorisation du projet s'effectue en deux étapes :

- La lettre d'intention approuve le concept du projet, confirme l'admissibilité du projet et le montant de l'aide maximale. Elle peut être annulée si le projet n'a pas obtenu une autorisation finale au plus tard deux ans après la date de sa signature.
- La lettre d'autorisation finale vise à confirmer la nature et l'étendue des travaux, confirme le montant de l'aide maximale accordée et peut être annulée si aucun coût direct n'a été engagé un an après la date de sa signature. Elle est délivrée une fois que les documents suivants ont été soumis :
 - les modifications par rapport au projet ayant fait l'objet de la lettre d'intention, le cas échéant ;
 - les documents d'appel d'offres, avant leur publication, notamment les plans et devis définitifs ;
 - l'estimation finale des coûts ;
 - le montage financier du projet ;
 - l'échéancier de réalisation ;
 - une copie de l'entente de services destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité, le cas échéant.

Donc une fois que vous avez la lettre d'intention, il faut compléter le dossier pour avoir la lettre d'autorisation finale.

PROCHAINES ÉTAPES après l'approbation finale (Financement MEES remplacement R22) ?

L'étape suivante consiste à aller plus en détail dans la planification du projet.

Pour la réalisation du projet, le délai est de 1 à 2 ans selon s'il y a du financement public ou non.

Le prochain défi sera la réalisation de tous ces projets et l'atteinte des résultats prévus. Par exemple, à la fin de 2018, environ 70 projets étaient en cours ou complétés. Il en restera donc plus de 70 à réaliser en 2019 et 2020 principalement entre les mois d'avril et septembre. Nous parlons ici de projets de rénovations seulement, pas de nouvelles constructions. Ce qui veut dire qu'il faudra s'assurer que vos fournisseurs de services et équipements s'engagent à respecter vos échéanciers.

Réalisation du projet : étape cruciale à ne pas négliger! Encore plus étant donné qu'il y aura une grande quantité de projets à réaliser dans des délais serrés et des ressources limitées (les vôtres, celles des experts, équipementiers, entrepreneurs généraux, etc.) Il est important d'effectuer un suivi serré à toutes les étapes du projet afin de réduire les délais inutiles ainsi que les risques. Spécialement lorsque le projet inclut un financement public, il est important de s'assurer de respecter 100 % des engagements du contrat afin d'aller chercher le montant maximal.

PROCHAINES ÉTAPES après la réalisation du projet

Une fois que le système est mis en route, les deux premières années de fonctionnement devrait aussi servir à optimiser son fonctionnement afin d'aller chercher le maximum d'efficacité. Plusieurs membres affaires de l'AQAIRS peuvent vous accompagner dans votre démarche : [membres affaires AQAIRS](#).

GUIDES ET RÉFÉRENCES DISPONIBLES

L'AQAIRS Montréal a réalisé un *Recueil des bonnes pratiques* ou « *si c'était à refaire* » qui est une mine d'or d'information pour vous aider dans vos projets. En date du 21 mai 2019, il n'est pas en ligne, mais je vous invite à en faire la demande.

L'APSAM et l'AQAIRS ont réalisé plusieurs guides et outils sur la sécurité et la prévention dans les arénas. Je vous invite à consulter à consulter la [section Publication/Sécurité de l'AQAIRS](#) et la [section Arénas de l'APSAM](#)

[Étude comparative des systèmes de réfrigération dans les arénas \(CANMET 2013\)](#) : bien qu'elle date de plusieurs années (donc ne tient pas compte de tous les développements récents sur les réfrigérants et amélioration des systèmes de réfrigération), c'est une étude qui est encore utilisée comme référence particulièrement pour la prévention et la gestion des risques.

PRINCIPALES ÉTAPES POUR REMPLACER LE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ?

Voir l'annexe 1 pour en savoir plus sur les choix qui s'offrent à vous et comment faire un choix responsable.

Voici les principales étapes afin de changer le système de réfrigération de votre aréna :

Étape 1 : Identification des besoins, les ressources et les contraintes (voir première réponse)

Étape 2 : Réaliser une étude de faisabilité

Étape 3 : Planification du projet et montage financiers (voir financements disponibles ci-dessus)

Étape 4 : Réalisation du projet (suivi, reddition de compte et optimisation)

Importance de réaliser une étude de faisabilité

Peu importe si vous prévoyez aller chercher du financement public ou non pour votre projet, il est fortement recommandé de réaliser une étude de faisabilité. Cette dernière vise à permettre de prendre une décision éclairée en vue de l'implantation de la meilleure solution dans VOTRE SITUATION. C'est un investissement en temps et argent, mais qui peut vous évitez de vivre avec un système qui n'est pas adapté à votre réalité pendant 20 à 30 ans.

L'étude de faisabilité doit répondre aux critères des sources de financement disponibles s'il y a lieu (les sources de financements varient dans le temps, mais vérifier auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), Hydro-Québec (HQ), Transition Énergétique Québec (TÉQ), ministère Affaires municipales et d'Occupation du Territoire (MAMOT), fédéral, Fédération des municipalités canadiennes (FMC), etc.). Cette étude est valide pour environ 5 ans.

En date du 10 mai 2019, Ecoperformance peut financer une partie de l'étude de faisabilité (sous toute réserve). Pour plus de détails : <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/clientele-affaires/ecoperformance/>

Le contenu type d'une étude de faisabilité à respecter :

http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/ecoperformance/ECOP_Contentu-type-etude-refrigeration.pdf

Étapes pour la réalisation de l'étude de faisabilité

- Appel de propositions pour l'étude de faisabilité (gestionnaire de l'aréna)
- Analyse des propositions et choix du consultant (gestionnaire de l'aréna)
- Si vous demandez un financement au programme Ecoperformance
 - Préparation et envoi de la demande d'aide financière au TÉQ s'il y a lieu (consultant) (important de ne pas signer avec le consultant avant d'avoir reçu au minimum l'accusé de réception du TÉQ)
 - Réception par le gestionnaire de l'aréna de l'acceptation par le ministre de l'aide financière pour l'étude
 - Signature de l'entente avec le TÉQ
- Signature de la proposition du consultant par le gestionnaire de l'aréna
- Réalisation de l'étude de faisabilité par le consultant selon les critères de l'entente (minimum contenu type)
- Présentation de l'étude à l'équipe du gestionnaire de l'aréna et correctifs à apporter à l'étude s'il y a lieu par le consultant
- Si Ecoperformance :
 - Dépôt du rapport d'étude de faisabilité au TÉQ par le consultant
 - Répondre aux questions et apporter les corrections nécessaires (consultant)
 - Acceptation du rapport de l'étude de faisabilité par le TÉQ (transmettre l'étude révisée au client s'il y a eu des correctifs demandés par le TÉQ)
 - Versement de l'aide financière
- Paiement de l'étude de faisabilité au consultant par le client

MON PROJET A ÉTÉ RÉALISÉ, MAIS LES RÉSULTATS NE SONT PAS AU RENDEZ-VOUS ????

Peu importe le type de projet (rénovation majeure ou nouvelle construction), un suivi serré et une optimisation des équipements implantés seront nécessaires afin d'atteindre les résultats visés. Vous pouvez soit le réaliser à l'interne ou demander à un expert (voir les [membres affaires AQAIRS](#)) pour vous aider. N'hésitez pas à contacter vos collègues de l'AQAIRS ou à partager lors des rencontres régionales. Plusieurs gestionnaires ont certainement vécu une situation similaire et pourront vous aider à trouver des solutions.

ANNEXES

- ANNEXE 1** Quels choix s'offrent à vous pour le remplacement ou la conversion de votre système de réfrigération au R22 (fréon) ?
- ANNEXE 2** Bilan et prochaines étapes
- ANNEXE 3** Références

ANNEXE 1 : Quels choix s'offrent à vous pour le remplacement ou la conversion de votre système de réfrigération au R22 (fréon) ?

L'AQAIRS vous informe automne 2018 : Quels choix s'offrent à vous pour le remplacement ou la conversion de votre système de réfrigération au R22 (fréon) ?

De nombreux propriétaires d'arénas et de centres de curling ont réalisé leur projet de rénovation ces dernières années ou le feront prochainement. Les parties prenantes concernées (gestionnaire, équipe, élus, citoyens, etc.) se questionnent sur les options disponibles. L'objectif de cet article est de démystifier les choix disponibles afin de vous aider à faire un choix éclairé et responsable.

Pourquoi parle-t-on autant des systèmes de réfrigération ?

Suite à la découverte d'un trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique en 1985, la communauté internationale a adopté le *Protocole de Montréal* (en vigueur depuis le 1er janvier 1989). Ce dernier vise à éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), dont le fréon (R22). Le R22 (HCFC) fait donc partie des réfrigérants en cours de bannissement progressif. Au Québec, cela se traduit par :

Nul ne peut, à compter du 1er janvier 2020, fabriquer, vendre, distribuer ou installer un appareil de réfrigération ou de climatisation conçu pour fonctionner avec un HCFC (extrait du Règlement sur les halocarbures)

Défi actuel

Un des dangers en ce moment est de régler un problème en en créant un autre. Par exemple : choisir un réfrigérant qui n'attaque pas la couche d'ozone, mais qui émet beaucoup plus de gaz à effet de serre. Le tableau ci-dessous présente les principaux réfrigérants utilisés dans les arénas et les centres de curling.

Réfrigérant	Type	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)
R22	HCFC	1810	0,055
R134A	HFC	1430	0
R404A	Mélange HFC	3922	0
R407C	Mélange HFC	1774	0
R407F	Mélange HFC	1825	0
R448A	Mélange HFC/HFO	1300	0
R507A	Mélange HFC	3985	0
R513A	Mélange HFC/HFO	631	0
			0
R717 (ammoniac)	Naturel	0	0
R744 (CO ₂)	Naturel	1	0

En suivant cette logique, nous pourrions dire que tout réfrigérant ayant un PRG plus élevé que le R22 (1800) ne serait plus acceptable étant donné les autres choix sur le marché. Ce serait donc dire que le R404A et le R507A ne seraient plus des options intéressantes pour un nouveau système (pas de panique pour les systèmes existants). C'est un peu simpliste comme réflexion, mais ça suit les tendances. En effet, au Canada, aux États-Unis et dans l'Union Européenne, en plus du bannissement des réfrigérants appauvrissant la couche d'ozone, la tendance est à limiter les émissions de GES (PRG max de 1500) d'ici quelques années.

Conversion (Rétrofit ou « Drop in »)

Quand le système de réfrigération est encore en bon état, il peut être possible de le convertir, c'est-à-dire remplacer le réfrigérant primaire utilisé par le système de réfrigération sans remplacer les composantes principales du système. Dans ce type de changement, il faut s'assurer de valider la compatibilité du réfrigérant proposé avec les équipements afin de maintenir la même performance. Au-delà du coût initial, il y a aussi les coûts d'entretien, les coûts énergétiques, etc.

En résumé

Avant de prendre une décision aussi importante pour votre communauté que de rénover votre centre sportif, il est important dans un premier temps de vous asseoir avec votre équipe et de bien déterminer vos besoins, vos contraintes et vos attentes en vous assurant d'avoir une vue d'ensemble tant économique, sociale, environnementale que performance. Par la suite, que vous alliez chercher ou non un financement public, il est selon moi primordial de faire appel à un expert qui a une expérience pertinente dans les arénas et centres de curling qui pourra vous aider à faire un choix éclairé en réalisant une étude de faisabilité. Les autres membres de l'AQAIRS sont aussi une source d'information extrêmement intéressante pour vous aider à valider votre choix.

ANNEXE 2 – Bilan et prochaines étapes

L'AQAIRS vous informe – printemps 2019

Depuis 2010, l'AQAIRS a été le partenaire privilégié de l'Agence de l'Efficacité Énergétique (maintenant Transition Énergétique Québec), d'Hydro-Québec et du MEES (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) toujours dans le but d'aider les gestionnaires à réaliser des projets (rénovation ou nouvelles constructions) qui répondaient aux besoins de la population, tout en étant performant et le plus respectueux de l'environnement. Un gros merci à vous !



Référence : http://www.mairie-cabasse.fr/images/stories/dev_dur.jpg

Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au R12 ou R22 du MEES

Un des financements qui a été très important pour les arénas et les centres de curling a été le *Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au R12 ou R22 du MEES*.

- Ce programme a été mis en place pour aider les propriétaires d'arénas et de centres de curling du Québec à se conformer au Protocole de Montréal visant la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone d'ici 2020 ainsi qu'à effectuer des mises aux normes nécessaires pour assurer la pérennité de leurs installations.
- Les trois réfrigérants admissibles au financement étaient l'ammoniac, le CO₂ ainsi que les réfrigérants synthétiques de nouvelle génération ayant un PRG (potentiel de réchauffement global) de moins de 700 ainsi qu'un SACO (substance appauvrissant la couche d'ozone) de 0 (exemple : R513A).
- Voici un résumé des retombées :
 - 1^{er} appel de projets (2012) : près de 22 M\$ pour 26 projets ;
 - 2^e appel de projets (2016) : près de 52 M\$ pour 72 projets ;
 - 3^e appel de projets (2017) : plus de 17 M\$ pour 27 projets.
 - 4^e appel de projets (2018) : 10 M\$ pour 15 projets
 - 5^e appel de projets (date limite de dépôt : 26 avril 2019) : 9 M\$ (*nombre de projets à venir*)
 - Pour un total de près de 110 M\$ pour la réalisation de 140 projets, en plus de ceux à venir de la 5^e phase.

Le prochain défi sera la réalisation de tous ces projets et l'atteinte des résultats prévus. Par exemple, à la fin de 2018, environ 70 projets étaient en cours ou complétés. Il en restera donc plus de 70 à réaliser en 2019 et 2020 principalement entre les mois d'avril et septembre. Nous parlons ici des projets de rénovations seulement, pas de nouvelles constructions.

Réalisation des projets

Rappel : peu importe votre système de réfrigération, il est important de réduire au minimum les fuites, d'avoir un bon système d'entretien préventif, de suivi et d'optimiser votre système afin d'atteindre la performance attendue.

Ceux qui ont fait une demande de financement au MEES

Il faut se rappeler que l'autorisation du projet s'effectue en deux étapes :

- La lettre d'intention approuve le concept du projet, confirme l'admissibilité du projet et le montant de l'aide maximale. Elle peut être annulée si le projet n'a pas obtenu une autorisation finale au plus tard deux ans après la date de sa signature.
- La lettre d'autorisation finale vise à confirmer la nature et l'étendue des travaux, confirme le montant de l'aide maximale accordée et peut être annulée si aucun coût direct n'a été engagé un an après la date de sa signature. Elle est délivrée une fois que les documents suivants ont été soumis :
 - les modifications par rapport au projet ayant fait l'objet de la lettre d'intention, le cas échéant ;
 - les documents d'appel d'offres, avant leur publication, notamment les plans et devis définitifs ;
 - l'estimation finale des coûts ;
 - le montage financier du projet ;
 - l'échéancier de réalisation ;
 - une copie de l'entente de services destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation pour la collectivité, le cas échéant.

Réalisation du projet : étape cruciale à ne pas négliger! Encore plus étant donné que dans les deux prochaines années, il y aura une grande quantité de projets à réaliser dans des délais serrés et des ressources limitées (les vôtres, celles des experts, équipementiers, entrepreneurs généraux, etc.) Il est important d'effectuer un suivi serré à toutes les étapes du projet afin de réduire les délais inutiles ainsi que les risques. Spécialement lorsque le projet inclut un financement public, il est important de s'assurer de respecter 100 % des engagements du contrat afin d'aller chercher le montant maximal.

Une fois que le système est mis en route, les deux premières années de fonctionnement devrait aussi servir à optimiser son fonctionnement afin d'aller chercher le maximum d'efficacité.

Autres financements ?

- Une nouvelle entente Canada – Québec pour les infrastructures (incluant récréatives) a été signée à l'été 2018 <http://www.infrastructure.gc.ca/prog/agreements-ententes/2018/2018-qc-fra.html>. Un nouveau programme d'infrastructure fédéral-provincial devrait donc être lancé dans les prochains mois. Toutefois, plusieurs étapes administratives et législatives sont encore à finaliser avant qu'un appel de projets puisse être lancé.
- Selon votre projet, le Programme Ecoperformance (Transition énergétique Québec) peut aussi être applicable <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/clientele-affaires/ecoperformance/>
- Efficacité énergétique : selon le cas, vous pourriez être admissible aux programmes d'Hydro-Québec et/ou Énergir.
- Un outil très intéressant (pas un financement) de Ressources naturelles Canada est l'analyse comparative énergétique pour les patinoires et pistes de curling (cote Energy Star) <https://www.mcan.gc.ca/energie/efficacite/batiments/analyse-comparative/miseajour/19958>

En résumé

Peu importe votre situation, prenez le temps de vous assurer que votre projet répond toujours aux besoins, contraintes et attentes que vous aviez identifiés au départ. Entre le temps où l'on dépose une demande de financement et la fin du projet, plusieurs facteurs peuvent influencer les résultats. Aussi, il est important de garder une vue d'ensemble, car on ne peut plus faire des choix uniquement basés sur un critère. Il est important de viser une meilleure performance globale en trouvant l'équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Par la suite, que vous alliez chercher ou non un financement public, il est selon moi primordial de faire appel à un expert qui a une expérience pertinente dans les arénas et centres de curling qui pourra vous aider à faire un choix éclairé. Je vous recommande fortement de faire appel à nos membres affaires <http://www.aqairs.ca/pages.asp?id=1149>

ANNEXE 3 : Références

Q-2, r. 29 - Règlement sur les halocarbures, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2029>

CanmetÉnergie (2013) Étude comparative de systèmes de réfrigération pour les arénas
https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/energy/pdf/comparative-study-arenas_FR.pdf

Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2018) Bilan des achats et des ventes d'halocarbures et des reprises d'halocarbures usés en 2016 au Québec
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/halocarbures/Bilan-2016.pdf>

Éducation et Enseignement supérieur Québec (2018) Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling
<http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-pour-le-remplacement-ou-la-modification-des-systemes-de-refrigeration-fonctionn/>

Éducation et Enseignement supérieur (2018) Communiqué de presse du 18 décembre : Accès à des installations modernes et sécuritaires – 10 M\$ pour la rénovation de 15 arénas et centres de curling à travers le Québec
<http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiques-de-presse/detail/article/acces-a-des-installations-modernes-et-securitaires-10-m-pour-la-renovation-de-15-arenas/>

Éducation et Enseignement supérieur (2019) Communiqué de presse du 7 février : Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling – Installations modernes et sécuritaires : lancement d'un cinquième appel de projets
<http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiques-de-presse/detail/article/programme-de-soutien-pour-le-remplacement-ou-la-modification-des-systemes-de-refrigeration-fonc-4/>

Éducation et Enseignement supérieur (2019) Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling
<http://www.education.gouv.qc.ca/organismes-de-loisir-et-de-sport/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/systemes-de-refrigeration-arenas-et-centres-de-curling/>